ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

voitures particulières

Question écrite n° 12301

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la question de la taxation du diesel pour les particuliers. Un récent sondage de l'UFC-Que choisir montre que, pour 65 % des Français, le carburant est le premier critère de choix dans l'achat d'un véhicule. Le diesel, moins cher à la pompe, séduit donc nombre d'automobilistes dans un contexte de flambée des prix du pétrole. Les trois quarts des immatriculations de voitures neuves concernent ainsi des moteurs diesel. Or il y a lieu de s'interroger sur la réalité de l'intérêt économique du diesel. En effet, la motorisation diesel ne devient rentable qu'à partir d'une utilisation du véhicule d'au moins 20 000 kms par an. Or, selon certaines études, seuls 70 % des acquéreurs de véhicules diesel effectuent ce kilométrage annuel. Pour les autres, le surcoût d'entretien et d'assurance s'avère donc inutile. À cette problématique économique, s'ajoute l'impact négatif du diesel sur l'environnement et la santé. C'est pourquoi il lui demande de faire procéder à une étude sur le bilan avantages/inconvénients du diesel, de manière à vérifier la pertinence du maintien de l'avantage fiscal en faveur de ce carburant.

Texte de la réponse

La conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 a inscrit la question du régime fiscal du diesel à l'ordre du jour de ses travaux. Un comité pour la fiscalité écologique, présidé par l'économiste Christian de Perthuis, a été constitué sous l'égide du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La question de l'écart de taxation entre le gazole et l'essence a été inscrite au rang des sujets que le comité doit traiter de manière prioritaire au regard de son impact notamment en matière environnementale et économique. La première réunion du comité, qui s'est tenue le 30 janvier dernier, a notamment été consacrée à ce sujet afin d'établir un diagnostic de la situation française au regard de la pratique des autres États européens. Le comité devrait formuler ses premières propositions au printemps 2013, notamment quant à l'opportunité de procéder à un rééquilibrage de la taxation entre ces deux carburants ainsi, le cas échéant, que sur le calendrier et les modalités d'un éventuel rééquilibrage. Le Gouvernement n'entend pas prendre de décisions dans ce domaine avant que le comité ne se soit prononcé. Il est rappelé que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi doit être notamment financé par de la fiscalité écologique représentant une recette d'au moins 3 milliards d'euros d'ici à 2016.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Dupont-Aignan
Circonscription : Essonne (8e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12301
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE12301

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 décembre 2012, page 7091
Réponse publiée au JO le : 12 mars 2013, page 2815